

Appel d'offres Initiative Ile-de-France
Agence de communication « Créatrices d'Avenir » 2017

Nadège Hammoudi

Responsable animation plateformes et communication

Tél. : 01 44 90 87 02

nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

16/12/2016

25, rue du Général Foy - 75008 Paris - Tél. : 01 44 90 87 00 - contact@initiative-iledefrance.fr - www.initiative-iledefrance.fr

Sommaire

I) **Présentation d'Initiative Ile-de-France**

- A) Le réseau Initiative France
- B) La coordination Initiative Ile-de-France

II) **Présentation de Créatrices d'Avenir**

- A) Le contexte et les objectifs du concours
- B) L'édition 2016

III) **L'objet de la consultation**

IV) **Le plan de communication**

V) **Les prestations demandées**

VI) **Les conditions de la consultation**

I) Présentation d'Initiative Ile-de-France

A) Le réseau Initiative France

Créé il y a près de 30 ans, Initiative France est le **1^{er} réseau français de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprise avec 228 associations locales et 13 coordinations régionales adhérentes, 16 080 entreprises accompagnées et 40 738 emplois créés ou maintenus en 2015.**

Ces 228 plateformes partagent toutes un mode d'intervention commun reposant sur deux grandes idées :

⇒ **Le prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties**, qui permet le renforcement des fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce prêt d'honneur, attribué par des comités d'agrément, facilite ensuite l'accès de l'entrepreneur à un financement bancaire complémentaire, les banques s'appuyant sur l'expertise des plateformes et sur leur travail approfondi mené en amont.

⇒ **L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs** pendant toute la durée de remboursement du prêt, notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise.

B) La coordination Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France représente et coordonne les 13 plateformes Initiative d'Ile-de-France fortement territorialisées avec leurs 22 antennes locales, et depuis janvier 2017 suite à sa fusion avec P3MIL 47 sites de pépinières et incubateurs, soit 90% des espaces d'accueil aux entreprises en Ile-de-France.

1^{er} réseau de financement, d'accompagnement et d'hébergement d'entrepreneurs, **le réseau Initiative en Ile-de-France**, avec le fort ancrage local de ses plateformes et de ses structures d'hébergement, **soutient particulièrement les entrepreneurs qui créent des activités porteuses de richesses économiques et d'emplois**. En 2015, ce sont près de 6 500 chefs d'entreprises qui ont été accompagnés et plus de 5 000 emplois créés grâce à l'action des plateformes Initiative et des structures d'hébergement adhérentes.

En tant que coordination, **Initiative Ile-de-France conduit l'action régionale du réseau Initiative en Ile-de-France et accompagne ses plateformes et ses structures d'hébergement dans leur développement, en lien avec les nouveaux enjeux de leur territoire**. Elle participe également au renforcement des liens avec son réseau de partenaires et les autres acteurs de l'accompagnement.

L'objectif des actions d'Initiative Ile-de-France est de développer et d'adapter la performance des outils du réseau Initiative pour **répondre au plus près aux nouveaux besoins exprimés des territoires, en faveur de l'emploi et de la création, reprise et croissance d'activités**.

II) Présentation de « Créatrices d'Avenir »

A) Le contexte et les objectifs du concours

Sur le plan régional, les femmes représentent 50,8% de la population francilienne et 49% de la population active (2008-INSEE). Or, **seules 30% de femmes créent leur entreprise. Favoriser l'entrepreneuriat des femmes, pour que la création d'entreprises puisse devenir une des solutions qui s'offrent à elles**, est donc un enjeu majeur pour répondre aux orientations de la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine de 2014, dépasser ces chiffres et agir en faveur de l'égalité hommes-femmes. En outre, il fait partie des 12 objectifs du plan régional stratégique pour l'égalité femmes-hommes de la Préfecture de Région d'Ile-de-France.

L'intérêt du **concours « Créatrices d'Avenir »** est de **valoriser l'image de la création d'entreprise par les femmes en Ile-de-France**. Mettre à l'honneur des cheffes d'entreprise qui ont réussies à travers une remise de prix, favoriser leur prise de parole dans les médias, soutenir l'entrepreneuriat comme levier d'ascension sociale, lever les différents freins qui rendent la majorité des femmes réticentes à se lancer dans la création d'entreprise en particulier dans des domaines hors de leurs secteurs de prédilection (services à la personne, commerce, bien-être, développement durable, etc.) et parfois sur des territoires. Ce sont là autant d'actions de sensibilisation et d'information à destination d'un public féminin qu'il est nécessaire de mener, et que souhaite porter le concours « Créatrices d'Avenir ».

Le concours « Créatrices d'Avenir » existe depuis 2010. Porté initialement par Ile-de-France Active, il est organisé depuis 2015 par Initiative Ile-de-France. Chaque année, le concours a le soutien de plusieurs partenaires publics et privés, et d'une marraine dirigeante d'entreprise.

« Créatrices d'Avenir » s'inscrit sur un « marché » sur lequel on trouve beaucoup de concours dédiés à l'entrepreneuriat ou aux femmes.

B) L'édition 2016

L'édition 2016 du concours « Créatrices d'Avenir » est la deuxième organisée et pilotée par Initiative Ile-de-France. Elle est réalisée **en partenariat avec la Préfecture de Paris Ile-de-France** (la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), **la Caisse des Dépôts, l'Europe** (Fonds social européen), **la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France à travers son Institut du Mentorat Entrepreneurial et son Ecole des Manager, la Caisse d'Epargne Ile-de-France, Air France, Dell France, SNCF Développement et Maxi-mag.fr.**

La marraine de cette 6^{ème} édition était **Anne-Laure Constanza, fondatrice d'Envie de Fraise.**

III) L'objet de la consultation

Le pôle Communication d'Initiative Ile-de-France a pour mission de collaborer avec une agence pour assurer la communication de l'édition 2017 de « Créatrices d'Avenir » et l'animation du « Club des Créatrices d'Avenir » regroupant les lauréates et finalistes des éditions précédentes du concours. Dans cette optique, nous consultons plusieurs agences de communication afin de choisir le partenaire qui nous accompagnera dans ce projet.

IV) Le plan de communication

Le plan de communication 2017 comprendra un accompagnement :

- en relations presse,
- en community management (site internet, Twitter, Facebook),
- dans la définition des catégories de trophée 2017,
- dans la recherche de la marraine de l'édition 2017,
- dans l'organisation d'évènements locaux/départementaux de promotion du concours,
- dans la recherche de partenaires médias,
- dans l'animation du « Club Créatrices d'Avenir ».

L'agence de communication retenue devra être opérationnelle dans son accompagnement d'Initiative Ile-de-France à partir du 1^{er} février 2017 et jusqu'au 31 janvier 2018.

V) Les prestations demandées

La recommandation globale de chaque agence devra nécessairement comporter :

- **une stratégie d'accompagnement globale**
- **une proposition de planning**
- **une estimation budgétaire détaillée (HT et TTC)** intégrant les honoraires, les frais de secrétariat ainsi que les éventuels frais afférents. Estimation à établir dans la limite du budget alloué, **soit 28 000 € TTC.**
- **des modalités d'organisation** et de fonctionnement (pilotage, validation)
- **le profil de l'équipe** en charge du projet (conseil, commerciale, relations presse, community management).

VI) Les conditions de la consultation

- **Le budget alloué est de 28 000 TTC**
- **La réponse attendue :** L'offre se fera sur la base de ce cahier des charges. Toutefois, vous pouvez proposer des variantes ou options, argumentées, que vous ferez apparaître comme telles sur le budget.
- **Le choix de l'agence se fera sur les critères suivant :**
 - o La pertinence de la recommandation
 - o La créativité et l'originalité de la recommandation
 - o Le respect de l'enveloppe budgétaire
 - o Le calendrier de travail respectant les délais impartis
 - o La méthodologie de travail proposée
- **Le calendrier de la consultation :**
 - o Envoi du cahier des charges : 16 décembre 2016
 - o Journée d'audition des agences : 2^{ème} quinzaine de janvier 2017
 - o Sélection de l'agence retenue : 2^{ème} quinzaine de janvier 2017
 - o Démarrage de l'accompagnement : 1^{er} février 2017

Le prestataire s'engagera sur un planning de réalisation en tenant compte du délai de validation interne au sein d'Initiative Ile-de-France.